le pass Culture pour les **Directions des Affaires Culturelles et les Collectivités**

Le pass Culture, c'est quoi ?

Le pass Culture est une application gratuite qui révèle et relaie les propositions culturelles et artistiques accessibles à proximité à destination des jeunes de 18 ans.

En tant que collectivité, vous pouvez :

- intégrer votre programmation gratuite et payante (programmation culturelle, conservatoire et autres cours de pratiques artistiques, bibliothèque, cinéma, musées, conférence...).
- inviter l'ensemble des structures partenaires de la ville à faire de même.
- communiquer largement auprès des jeunes concernés via tous vos réseaux.

Les collectivités doivent-elles passer par une délibération en Conseil municipal ou territorial pour rejoindre le pass Culture ? La réponse dépend :

- des volontés de vos élus : votre ville ou territoire peut en effet vouloir officialiser le dispositif, pour en assurer un meilleur portage par tous les acteurs.
- de votre mode de fonctionnement avec le Trésor Public : ce dernier peut demander une délibération afin d'inscrire une nouvelle recette.

Tout agent peut être rattaché au compte de la collectivité.
Il aura dans ce cas accès à toutes les informations du compte de la collectivité : lieux, offres, suivi des réservations et des remboursements

Rendez-vous sur le site **pro.passculture.beta.gouv.fr** muni de votre numéro de **SIREN** pour créer un compte

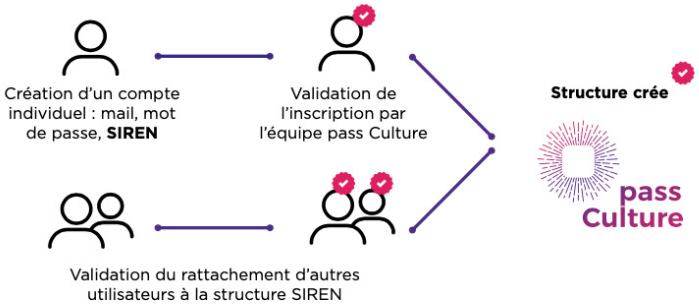

Qui perçoit les recettes du pass Culture ?

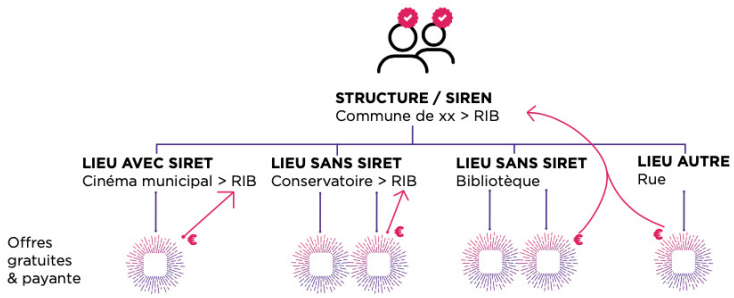

- Une fois votre compte créé, vous pouvez référencer autant de lieux ou équipements que vous le souhaitez, qu'ils soient en régie directe ou non.
- Pour les lieux ou équipements en régie directe, les recettes seront perçues par le Trésor Public, sur le RIB communiqué.
- Pour les lieux ou équipements possédant leur propre RIB, qu'ils aient un SIRET ou non, les recettes seront envoyées sur le RIB en question. Vous pourrez consulter à tout moment le détails de remboursement sur votre compte.

Pour plus d'informations, les tutoriels et les outils de communication, rendez-vous sur **pass.culture.fr**